

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023**

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/23

ID : 074-217400795-20230615-2023\_031\_DE-DE

L'an deux mil vingt-trois, le **jeudi 15 juin** à 20h10, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué le 9 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 12 (dont 2 pouvoirs)

Présents (10) : Mesdames HARZO Marie ; Roselyne CORRADINI ; CORBINEAU Elodie ; Mme MEILLIER Claire ; Mme Evelyne POYET-MOREUL ;  
Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; M. LAMBERSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric

Absents sans pouvoir (2) : Messieurs CREDOZ Pierre ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absents avec pouvoir (2) : Mesdames BULEUX Nathalie ; Florence MEYZIE

Pouvoirs (2) : Mme BULEUX Nathalie donne pouvoir à M. Sébastien BRIAND

Mme Florence MEYZIE donne pouvoir à Mme Roselyne CORRADINI

Secrétaire de séance : M. Xavier ALBANEL

**DELIBERATION  
N°2023-031**

**DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE PRIVEE**

Par délibération du 26 juin 2017, le précédent Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une nouvelle voie privée a été créée suite à la construction de 7 maisons dans un lotissement et qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Les propriétaires des terrains du lotissement Le Clos Léon ont proposé la dénomination suivante : Allée du Clos Léon

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER le nom attribué au lotissement le Clos Léon ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'ADOPTER la nouvelle dénomination suivante : Allée du Clos Léon.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance,

Xavier ALBANEL